

Message du Conseil communal au Conseil général N° 4 du 25 mars 2013

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 655'000 pour l'assainissement de la route de Montchoisi sur la commune de Haute-Sorne, territoire de Bassecourt.

Dossier traité par Bassecourt en 2012 et repris par Haute-Sorne, Travaux publics



1. Considérations générales

La route de Montchoisi relie les villages de Bassecourt et de Develier. Outre sa fonction de desserte agricole et forestière, cette liaison donne accès au stand de tir régional situé entre la ferme du Montchoisi sur le territoire de Bassecourt et la ferme de M. Saucy, sur le territoire de Develier. Le tronçon considéré dans le présent message, est compris depuis le ruisseau de la Rouge Eau et la sortie de la forêt sur le territoire de Develier, soit une longueur totale de 2017 m.

Dans le cadre de l'assainissement de cet ouvrage, les autorités de Bassecourt en collaboration avec la commune de Develier participante pour le tronçon sur son territoire, ont mandaté le bureau Jobin Partenaires SA pour la réalisation de ce projet qui doit apporter des solutions techniques durables et économiquement intéressantes. La Commune de Haute-Sorne est le maître de l'ouvrage.

2. Considérations particulières

Les problèmes principaux identifiés sont les suivants :

- desserte soumise à forte charge de trafic, 550 véh/jour (PCH 2010)
- gabarit de largeur variant de 2.5m à 3.00m
- route communale fortement dégradée, problème de portance de la couche de fond
- banquettes en béton stabilisé en état de forte dégradation due à la charge du trafic, à l'érosion et aux effets de gel/dégel
- déficit de places d'évitement sur l'ensemble du tronçon.

3. Points particuliers

Les principes suivants ont été retenus

Suite à une visite du tronçon le 30 octobre 2012 par les autorités des deux communes, l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG), le service cantonal des Ponts et Chaussées (PCH) et le service cantonal de l'Economie rurale (ECR), les principes suivants ont été retenus :

- la route doit garder sa fonction première, liaison routière avec desserte agricole
- Ce projet répond à ces objectifs pour entrer dans les demandes de subventionnement
- la variante RENFORCEMENT ENROBE A FROID « *Valorcol* » avec variantes possibles et ouvertes selon les Marchés Publics a été retenue.
- largeur de 3m avec banquettes latérales de 66 cm sur l'ensemble du tracé
- places d'évitements et balises blanches et noires sur toute la longueur pour réduire la vitesse laissant un gabarit de route à 3.7m pour les véhicules agricoles
- assainissement et renforcement des zones déficitaires mises en évidence par les mesures de déflexion effectuées par la SACR (Société d'Analyses et Contrôles Routiers, laboratoires)
- Eviter l'érosion et la dégradation des banquettes latérales par la pose de géogrilles épaisseur 5 cm, résistant au trafic lourd.
- Devers latéral unique et évacuation des eaux sur le bas-côté, tranchées, éventuellement puits d'infiltration
- Améliorer le nombre et la visibilité des places d'évitements
- limiter la vitesse à 60km/h

4. Coût des travaux (ICP 2^{ème} trimestre 2012)

Installation et signalisation	Fr. 22'000.00
Démolition, coupe et fraisage	Fr. 26'700.00
Terrassements évacuation et taxes	Fr. 46'000.00
Couche de fondation	Fr. 56'500.00
Pavages et bordures	Fr. 4'500.00
Revêtement et banquettes	Fr. 297'000.00
Assainissement	Fr. 25'600.00
Signalisation et marquage	Fr. 16'200.00
Laboratoire, indemnités, géomètre, frais de mutation	Fr. 29'000.00
Honoraires	Fr. 54'000.00
Divers et imprévus	Fr. 28'980.00
TVA 8%	Fr. 48'520.00
Total TTC arrondi	Fr. 655'000.00

5. Subventionnement

Des subventions ont été demandées :

Pour la partie considérée comme desserte agricole :

- **L'OFAG** peut soutenir ce projet en fonction de l'intérêt agricole, à raison d'un subventionnement de 30% sur la moitié du coût total.
- **L'ECR** participerait également (chemins de desserte agricole) par un subventionnement de 28% sur la moitié de coût total

Le total cumulé des subventions fédérales et cantonales s'élèverait donc à 29% du projet global,

soit : **Fr.189'950.00**

2. Pour la partie considérée comme route intercommunale de liaison

Courrier au Gouvernement, réponses suivantes :

- **PCH** : pas de subventionnement car cette route intercommunale est bien reconnue mais n'est pas soutenue comme trafic routier à encourager au niveau cantonal.
- **Office des sports** : pas de subventionnement, la pratique du « Tir » n'entre pas dans le cadre de la loi visant à encourager les activités physiques et sportives.
- **Section des affaires militaires et de la protection civile, Alle** : pas reçu de réponse à ce jour

6. Plan de Financement

La participation financière est faite entre les deux communes au prorata des distances sur les territoires respectifs.

31.46% pour Develier	Fr. 206'063.00	./. 59'758.00 subv.	Fr. 146'305.00
68.54% pour Haute-Sorne	Fr. 448'937.00	./. 130'192.00 subv.	Fr. 318'745.00
Total	Fr.655'000.00	./. 189'950.00 subv.	Fr. 465'050.00

Haute Sorne est désignée Maître d'ouvrage et le Conseil Général est appelé à voter le crédit cadre.

Les subventions sont versées au MO qui les répartit ensuite à Develier. La commune de Develier, vote sa part brute et remboursera ensuite sa part à Haute-Sorne.

7. Préavis des Autorités

Le Conseil communal relève que les travaux débiteront une fois que le financement sera garanti et octroyé. Les arrêtés de subventionnement de l'ECR et de l'OFAG seront aussi requis (délai 6-7 semaines) ainsi que la ratification de la partie brute de Develier par décision de l'assemblée communale.

Le Conseil communal, dans sa majorité, préavise favorablement cet objet.

Les préavis des différents dicastères concernés donneront leur préavis oralement lors de la séance.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 25 mars 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard VALLAT

Le Secrétaire

Michel GUERDAT